

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**2e Comité technique spécialisé
sur les finances, les affaires
monétaires, la planification
économique et l'intégration
Réunion des experts
12-17 Avril 2017**

Addis-Abeba (Éthiopie)

Eco/STC/MAEPI/EXP/AG

Extraction illicite des ressources naturelles
--

OCDE (2018), Les économies criminelles et les flux financiers illicites. In: "Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest". Paris: Éditions OCDE. pp. 98-104

SOMMAIRE

I. Détournement de pétrole..... 3

II. Industries extractives..... 6

III. Questions 8

IV. Sources..... 8

Extraction illicite des ressources naturelles

Bien que les pays d'Afrique de l'Ouest possèdent des ressources naturelles abondantes, l'extraction illicite de ressources reste une catégorie de FFI particulièrement inquiétante. Ces actifs sont indigènes à la région ; alors qu'ils jouent un rôle primordial dans l'économie formelle, ils peuvent facilement être détournés vers l'économie illicite à plusieurs stades de la chaîne d'approvisionnement (source, transit, vente et export), générant ainsi des FFI. Plutôt que d'impulser le développement, l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et minerais) dans la région alimente la corrosion institutionnelle, l'instabilité, la violence et les conflits.

Cela dit, diaboliser le secteur en bloc serait une erreur, avec des conséquences potentiellement négatives sur les moyens de subsistance d'une grande partie de la population. La plupart des industries des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest comprennent des activités criminelles de subsistance, comme le braconnage pour usage personnel, l'extraction minière artisanale et le soutirage des oléoducs. Ces activités constituent généralement des stratégies de revenus pour les citoyens ordinaires dénués de moyens de subsistance alternatifs ; aussi bien les produits que les profits peuvent être réinvestis dans l'économie locale. De fait, les commerces artisanaux sont connus pour être des moteurs de plus en plus importants du développement, et il existe une volonté commune croissante de formaliser ces secteurs.

I. Détournement de pétrole

Le Nigéria est le 13^e producteur mondial de pétrole ; le pétrole est le principal moteur de sa prospérité (Banque mondiale, 2014b). À son pic en 2012, le pays exportait plus de 2 millions de barils par jour (b/j), affichant une valeur quotidienne moyenne de 178 millions USD ; le pétrole représentait plus de la moitié du PIB du Nigéria, environ 85 % des recettes publiques et plus de 90 % des exportations (Gboyega et al., 2011). Pourtant, l'incapacité du pays à contrôler l'intégrité de son commerce pétrolier en a fait le pays africain affichant le taux le plus important de FFI cumulatifs : le Nigéria représente 79 % des FFI totaux en l'Afrique de l'Ouest et 30.5 % des FFI totaux de l'ensemble de l'Afrique (Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, 2015) ; cela a des effets indirects sur les pays voisins.

Nature et échelle du flux : les estimations de l'échelle totale du pétrole perdu à cause des activités illicites diffèrent grandement (entre 100 000 b/j et 250 000 b/j) et sont évalués à 3-8 milliards USD par an (Katsouris et Sayne, 2013). D'après l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le détournement de pétrole au Nigéria s'élèverait à 150 000 b/d ; cela constituerait une perte de plus de 5 milliards USD par an – une somme qui pourrait financer l'accès à l'électricité pour tous les nigériens d'ici à 2030 (AIE, 2014).

Chatham House a publié l'étude la plus approfondie du commerce illicite de pétrole au Nigéria en 2013 (Katsouris et Sayne, 2013), détaillant les méthodes utilisées pour détourner le pétrole. Alors qu'une petite partie du commerce illicite consiste à chaparder du pétrole pour usage domestique, la plus grande partie implique le soutage à échelle industrielle afin de transporter le pétrole dans les eaux internationales et le vendre dans une autre juridiction (Katsouris et Sayne, 2013). Les larges pétroliers (licites et illicites) en route vers les plateformes d'exportation sont également très vulnérables aux actes de piraterie dans le Golfe de Guinée, qui sont une menace croissante impulsée par l'appât du pétrole nigérian (voir la section ci-dessus sur la piraterie maritime).

Acteurs clés : les acteurs domestiques sont très impliqués dans le détournement de pétrole nigérian ; cette implication est fondée sur des industries criminelles organisées et des réseaux de protection établis. Le rapport réalisé par Chatham House (Katsouris et Sayne, 2013) décrit les réseaux comme étant cellulaires plutôt que hiérarchiques, ce qui est logique compte tenu du niveau de flexibilité accordé aux personnes impliquées. Il reste néanmoins un certain nombre de facteurs personnels et opérationnels clés (tableau 3.5).

Tableau 3.5: Anatomie d'une opération typique de détournement de pétrole à grande échelle

Rôle	Actions	Identités communes supposées
Opportunistes de haut niveau	Récoltent les gains des vols grâce à leur statut et leur capacité à restreindre et contrôler l'accès d'autrui au commerce illicite	Principalement des fonctionnaires et personnels de sécurité ; certains chefs traditionnels et parrains locaux
Facilitateurs	Acquièrent l'équipement et les liquidités nécessaires aux opérations ; servent de trésoriers des opérateurs sur le terrain ; blanchissent l'argent	Comptables, avocats, agents immobiliers, agents de change, gestionnaires de banque corrompus ou autres personnels
Opérations	Installent des robinets d'approvisionnement illégaux ; engagent le personnel et supervisent les chargements ; recueillent des renseignements sur les mouvements de pétrole, des navires et des forces de sécurité de l'État	Jeunesse locale ; anciens employés et sous-traitants (présumés) de la Commission pétrolière ; petits groupements d'élites locales ; groupes militants
Sécurité	Montent la garde aux points d'approvisionnement ; sécurisent les couloirs de transport ; escortent les vaisseaux dans les eaux intérieures ou côtières ; recueillent des renseignements ; protègent le « territoire » du réseau	Groupes armés locaux ou « militants » ; prestataires de sécurité privés ; petit personnel (présumé) des forces de sécurité étatiques
Transport local	Fournissent les petits vaisseaux, les camions et les ressources humaines nécessaires pour entreposer le pétrole brut et/ou le transporter vers les zones de transfert entre navires dans les eaux intérieures ou côtières	Certains groupes armés locaux ou « militants » ; entreprises de transport maritimes locales et étrangères ; politiciens actuels ou anciens
Transport étranger	Fournissent les navires citernes de qualité commerciale ou autres vaisseaux requis pour transporter le pétrole brut vers des destinations extérieures au Nigéria	Entreprises et agents de transport maritime étrangers ; certains négociants privés ?
Ventes	Servent d'intermédiaires pour négocier les ventes de parcelles volées à des acheteurs étrangers ; organisent le financement et le transport ; reversent les profits à d'autres acteurs du réseau	Intermédiaires locaux avec de bons carnets d'adresses ; certains négociants privés ?
Opportunistes de bas niveau	Opèrent différents types de rackets de protection/extorsion autour des réseaux de vol organisé afin d'en tirer profit en exploitant de manière illégitime les détournements de pétrole et/ou en fournissant une couverture politique	Communautés « hôtes » et « de passage », élites locales, groupes armés locaux et différents gangs de jeunes ; personnel de sécurité de bas étage

Source: Katsouris et Sayne (2013).

Les opérations de soutage les plus professionnelles sont fortement armées et associées avec des étrangers, y compris des ressortissants marocains, vénézuéliens, libanais, chinois et russes propriétaires des navires qui prennent en charge le pétrole brut et le livrent aux raffineries situées au Ghana, au Cameroun et en Côte d'Ivoire avant de le transférer vers d'autres marchés (Alemika, 2013).

L'implication de personnalités de haut niveau dans le détournement de pétrole au Nigéria est intrinsèque au trafic de pétrole depuis les années 70. À l'époque, le détournement de pétrole par des voies illicites permettait aux gouvernements militaires en place d'augmenter leurs revenus et de contourner les restrictions instaurées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Lorsque les juntes militaires se sont transformées en gouvernements militaires, ceux-ci ont déployés trop peu d'efforts pour garantir une division plus équitable des ressources, avec pour conséquence un mécontentement croissant menant à des opportunités criminelles croissantes (Gboyega et al., 2011). En outre, le Delta du Niger est devenu une source de conflits important, étant donné que le détournement de pétrole a déclenché des violences à caractère apparemment politique et des attaques ciblées.

Il existe des preuves conséquentes que l'association des hautes instances gouvernementales et militaires met tout en œuvre pour faciliter le commerce illicite de pétrole (Gillies, 2009). Les syndicats de protection opèrent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, prélevant des « taxes » sur tous les acteurs impliqués dans le trafic. Le tableau 3.6 représente l'économie de protection qui s'est développée autour de l'industrie du détournement de pétrole.

Les États voisins jouent également un rôle important. Alors que certains pays voisins, comme le Bénin, ont opéré des saisies et enquêté sur le détournement de pétrole (Gillies, 2009), d'autres États semblent profiter de ses effets indirects (Mayah, 2014). Il existe très peu d'endroits au monde permettant de décharger des tonnes de pétrole volé, et les acheteurs liés aux opérations de distribution formelles sont vraisemblablement des clients (ONUDD, 2013b). Pour comprendre la dimension internationale du flux, il faut suivre la piste de l'argent.

Tableau 3.6: Echantillon de paiements de protection supposés par les voleurs de pétrole

Article	Coût
Pots-de-vin versés aux officiers de marine en échange de l'autorisation de passage du pétrolier	N 1.5 million (9 50 USD) pour 500 000 litres (3 USD par baril)
Paiements de « sécurité » au point de vol à la jeunesse et la communauté locales et au gouvernement	N 700 000/semaine (4 375 USD) N 1 million/semaine (6 250 USD) N 2 millions/semaine (12 500 USD)

Note : N = Naira.

Source: Katsouris et Sayne (2013).

Le détournement de pétrole au-delà du niveau local nécessite la participation de groupes criminels organisés transnationaux capables d'assurer son transport et sa revente lorsque le pétrole quitte les eaux territoriales nigérianes (Gboyega et al., 2011). Selon l'ONUDD (2013b), les principaux marchés internationaux du pétrole volé nigérian sont la Chine, la Corée du Nord, Israël et l'Afrique du Sud. Les entreprises internationales jouent aussi un rôle dans le trafic ; grâce aux déductions fiscales et aux subventions, les niveaux actuels de détournement constituent un coût infime pour ces sociétés (Katsouris et Sayne, 2013). Il se pourrait même que ces entreprises soient elles-mêmes impliquées dans ce commerce illicite. Une enquête menée en 2003 soutenait que les activités illégales perpétrées par les entreprises pétrolières internationales représentaient des pertes de 600 millions USD pour le Nigéria (Gboyega et al., 2011).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le détournement de pétrole nigérian est largement fondé sur les échanges d'espèces, et la contrebande de larges quantités d'espèces est une pratique courante. Par exemple, les employés subalternes préfèrent être payés en liquide, alors que les cadres peuvent choisir d'acheter au comptant des articles de luxe ou des produits immobiliers, exploitant ainsi ces ressources sans avoir recours au système bancaire formel. Néanmoins, le volume des recettes illicites acquises au moyen du détournement de pétrole est sans doute trop élevé pour supposer que la circulation physique des devises constitue le principal véhicule de blanchiment d'argent. Le processus de blanchiment d'argent est sans doute facilité par les banquiers, les avocats et les comptables, ou transite par des banques dans d'autres juridictions dotées de dispositifs anti-blanchiment moins robustes (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà des estimations de l'échelle du détournement de pétrole, peu de recherches ont porté sur son impact sur l'économie et le développement des pays, une lacune qui peut être comblée en identifiant les points de transaction et en réalisant des enquêtes. Par exemple, Chatham House rapporte que les opérations complexes de détournement de pétrole nécessitent des fonds pour acheter ou louer les vaisseaux qui acheminent ou entreposent le pétrole, ainsi que pour payer les intermédiaires qui blanchissent les recettes illicites. Tout cela constitue des accroches pour une enquête approfondie (Katsouris et Sayne, 2013).

Au-delà du Nigéria, la pratique très répandue du détournement de pétrole touche également les pays voisins. Au Bénin, par exemple, une mission d'évaluation de l'ONU a établi que le pétrole trafiqué représentait quelque 80 % de tout le pétrole vendu dans le pays, conduisant à la fermeture de nombreuses stations-service légales (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2012a). En outre, l'échec

à ramener de l'ordre et de la transparence dans l'industrie pétrolière nigériane est susceptible de refroidir la volonté des entreprises d'effectuer de futures exploitations pétrolières dans la région. À moins de renforcer les contrôles des produits pétroliers sur le marché régional, cela aura un effet dissuasif important sur les investissements (ONU DC, 2013b).

II. Industries extractives

La région CEDEAO est riche en minerais, qui ont impulsé sa croissance économique au cours des deux dernières décennies. Dix des 20 pays africains les plus riches en ressources identifiés par le Fonds monétaire international sont situés en Afrique de l'Ouest. Certains – comme le Nigéria, la Sierra Leone, le Niger et le Ghana – se situent dans le premier tiers des performances économiques mondiales ; dans tous les cas, les minerais d'extraction représentent au moins 25 % de leur PIB. Pourtant, cette richesse a rarement engendré une réduction de la pauvreté et des inégalités (Africa Progress Panel, 2013).

La relation négative entre les industries extractives et le commerce illicite, la criminalité, la gouvernance, les conflits et le développement en Afrique de l'Ouest est clairement illustrée par l'histoire de deux des marchandises les plus célèbres de la région : les diamants et l'or. Mais cette histoire se réplique dans les industries plus récentes et émergentes, telles que l'uranium au Niger et le minerai de fer en Guinée.

Nature et échelle du flux : il existe de multiples manières de détourner les ressources extractives et les revenus dérivés. Ces pratiques diffèrent selon les industries et les pays, compliquant la tâche d'estimer l'ampleur de ce trafic et des défis dérivés. Certaines statistiques fondées sur un seul point de données servent de base pour évaluer l'échelle de ces flux :

- D'après les estimations, le nombre de travailleurs des mines artisanales aurifères au Mali se situerait entre 100 000 et 200 000. Ces petits exploitants produiraient aux alentours de 4 tonnes d'or par an – 8 % du rendement national – valorisé à 240 millions USD (Africa Progress Panel, 2013). Au Ghana, 1 million de personnes travaillent dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle de (Punam, Dabalen et Land, 2017).
- Depuis la fin de 2013, le commerce illicite en diamants ivoiriens est estimé à 12-23 millions USD par an (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).
- En 2011, les exportations de produits miniers depuis la Guinée ont atteint 1.4 milliard USD, c'est-à-dire 12 % du PIB, mais les revenus miniers du gouvernement se chiffraient à seulement 48 millions USD, ou 0.4% du PIB (Africa Progress Panel, 2013).
- Entre 50 % et 90 % des diamants de la Sierra Leone sont trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013). En même temps, sur les cinq entreprises minières principales du pays, une seule a payé l'impôt sur la société en 2011 (Africa Progress Panel, 2013).

Les meilleures données proviennent des pays placés sous embargo, et donc assujettis à un contrôle international sur leur extraction de ressources. Il a été prouvé que la Côte d'Ivoire, placée jusqu'en 2014 sous un embargo sur les diamants décrété par l'ONU, possédait un commerce illicite quasiment équivalent aux 25 millions USD en diamants ivoiriens exportés légalement avant l'imposition de l'embargo (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Le même document décrivait une opération illégale de dragage de rivière entre Yamoussoukro et Séguéla pendant laquelle 25 vaisseaux auraient extrait une quantité d'or évaluée à 125 000 USD par mois (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). En Sierra Leone, 50 % à 90 % des diamants extraits par les petites opérations minières ne sont pas enregistrés auprès des bureaux locaux du Processus de Kimberley, et nombre de ces pierres non enregistrées sont trafiquées hors du pays (Vorrath, 2014). Au Libéria, les exportations d'or officielles sur la période janvier-septembre 2013 s'élevaient à 416.5 kilogrammes, mais la production réelle s'élevait à environ 3 000 kilogrammes, l'excédent étant principalement trafiqué en dehors du pays (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Environ 80 % des travailleurs de mines artisanales aurifères libériennes travaillent sans permis, facilitant ce large volume productif (Vorrath, 2014).

Les régions les plus vulnérables sont celles qui possèdent les plus grosses réserves de minerais. En 2013, la Sierra Leone était de loin le plus important producteur de diamants en Afrique de l'Ouest, suivie par la Guinée, le Ghana, le Libéria et le Togo (Kimberley Process, 2014). La production sierra-léonaise est concentrée sur les districts de Kono (voisin de la Guinée), Kenema (voisin du Libéria) et

Bo. Le sud-est de la Guinée et le nord-ouest de la Côte d'Ivoire sont aussi des régions activement engagées dans l'extraction de diamants, et la région autour de la ville ivoirienne de Séguéla est connue pour être impliquée dans le trafic (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a). Les mines sont souvent situées dans des régions frontalières isolées et très boisées, et dotées de liaisons de transport limitées vers les capitales nationales, permettant ainsi aux trafiquants de traverser facilement les frontières. Il en va de même pour l'or : de nombreuses régions diamantifères sont également actives dans la production et le trafic de l'or.

L'Afrique de l'Ouest comporte également d'autres réserves minérales. Les régions de Zinder et Agadez, au nord du Niger, sont riches en uranium et en pétrole, avec des concessions exploitées par des sociétés françaises, chinoises et canadiennes (International Crisis Group, 2013). Les montagnes du Simandou en Guinée contiennent l'une des réserves les plus importantes et qualitatives de minerai de fer (Samb, 2014). Le minerai de fer du Simandou en Guinée, et les projets pétroliers du Libéria, pourraient générer des revenus annuels moyens de 1.6 milliard USD pour chaque pays ; en 2011, ils représentaient 31 % du PIB guinéen et 147 % du PIB libérien (Africa Progress Panel, 2013). La bauxite, le charbon et la rutile figurent parmi les autres minerais importants exploités dans la région.

Acteurs clés : une toile complexe d'acteurs participe aux chaînes d'approvisionnement de l'industrie extractive et à leurs flux financiers (licites et illicites). Le Document de travail à paraître sur l'ASGM (OCDE, à paraître c) illustre la complexité de ces flux financiers et décrit les acteurs principaux. Plusieurs rapports de surveillance de l'ONU ont identifié les entrepreneurs criminels qui jouent un rôle dans le trafic d'or et de diamants à l'extérieur de la région. L'Afrique de l'Ouest est aussi supposée être une zone de transit pour les diamants provenant d'autres régions d'Afrique : par exemple, les courtiers en diamants établis à Monrovia ont acheté des diamants en provenance du Zimbabwe et de la République centrafricaine, et les ont trafiqués au Libéria pour échapper aux restrictions du Processus de Kimberley (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013a). Pourtant, aucune des personnes nommément désignées dans ce trafic n'a fait l'objet de poursuites.

Certains acteurs majeurs de cette économie illicite opèrent également des entreprises légitimes, dont ils se servent pour blanchir leurs profits illicites. Par exemple, le financier qui soutient le commerce de diamants ivoiriens en provenance de Séguéla est le plus gros importateur de motocyclettes dans le nord de la Côte d'Ivoire, et gère aussi des sociétés commerciales spécialisées dans les produits agricoles. Le gros de l'or importé au Burkina Faso passe par les mains d'un intermédiaire non armé, propriétaire d'une entreprise de bâtiment qui blanchit les revenus du trafic de l'or (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Le problème des minerais qui alimentent les conflits (où des combattants anciens ou actuels opèrent une extraction prédatrice) brouille les frontières entre les motivations politiques et criminelles des conflits. En 2014, le Groupe d'experts de l'ONU sur le Libéria a établi que de nombreux anciens combattants étaient activement engagés dans l'exploitation minière illégale (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014b). De même, il est dit qu'un commandeur local des Forces Nouvelles de Côte d'Ivoire (qui fut le principal groupe rebelle pendant la guerre civile ivoirienne et est maintenant un groupe politique majeur) ferait sortir de la région de Séguéla des quantités de diamants et d'or. Il est également dit que les opérations aurifères emploient des travailleurs du Burkina Faso, qui est également la destination finale de l'or provenant de l'extraction illicite. Le même commandeur se servirait également de ses liens avec les forces de sécurité actuelles et anciennes de la région pour protéger le commerce transfrontalier illicite de diamants ivoiriens (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2014a).

Afin de protéger les flux de ressources illicites, les groupes criminels cooptent l'État. Le manque de données cohérentes sur l'extraction illégale s'explique en partie par le nombre relativement peu élevé d'arrestations, compte tenu de la corruption dans le système de justice pénale (Vorrath, 2014).

Implications en matière de FFI et impacts sur le développement : le Processus de Kimberley exige de ses membres qu'ils certifient les cargaisons de diamants bruts comme étant « libres de conflits » et qu'ils freinent l'entrée dans le commerce licite des diamants provenant des zones de conflits. Cela nécessite de délivrer des permis pour toutes les activités associées (de l'extraction minière à l'exportation), renforcés par des sanctions internationales (Kimberley Process, 2014). La Sierra Leone a rejoint le système de certification du Processus de Kimberley en 2007, suivie par le Libéria en 2003 (Vorrath, 2014).

À l'origine, le Processus de Kimberly était célébré parce qu'il représentait un pacte remarquable entre la communauté internationale et le secteur privé visant à réguler le contrôle des diamants illicites tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cependant, alors que les conflits ouverts ont été résolus et que les activités illicites se sont muées en arrangements hybrides, son efficacité s'est réduite comme peau de chagrin. Par exemple, selon des estimations récentes, 50-90 % de la valeur commerciale des diamants sierra-léonais continueraient d'être trafiqués (Fanthorpe et Gabelle, 2013).

L'accent étant toujours mis sur le commerce de minerais provenant de zones de conflits plutôt que sur les autres flux et transactions illicites, il existe peu d'informations sur la manière dont les recettes des transactions illicites quittent la région pour être blanchies. Le commerce de minerais peut impliquer des courtiers en diamants et/ou diamantaires, qui s'assurent la coopération des mineurs et des propriétaires, et permettent l'extraction illicite sur les terres dont ils sont responsables. Les personnes détenant des permis d'exploitation peuvent aussi s'en servir pour légaliser les minerais ayant fait l'objet d'une extraction illégale. Les exploitants illégaux peuvent aussi éviter les contrôles nationaux en envoyant les diamants dans une usine où ils seront polis au point de ne plus être assujettis aux restrictions sur les diamants bruts du Processus de Kimberly avant d'être expédiés à l'étranger, comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b). Dans de nombreux cas, aucune transaction ne se fait avant que les minerais aient quitté l'Afrique de l'Ouest. Le Groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, par exemple, note qu'« une partie de la production de diamants ivoiriens est directement envoyée depuis Abidjan ou son aéroport international vers les centres internationaux se livrant au négoce, à la taille et au polissage » avant d'être vendus sur les marchés internationaux (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2013b).

La perte de revenus fiscaux pour les gouvernements de la région représente une des conséquences problématiques du trafic des diamants et de l'or. En 2009, la Sierra Leone a promulgué la Loi sur les mines et les minerais, qui imposait des taxes à l'exportation de 5 % sur l'or, 6.5 % sur les pierres précieuses et 15% sur les pierres exceptionnelles avec une valeur estimée supérieure à 500 000 USD. Dans les six mois qui suivirent l'adoption de la Loi, le pays n'a enregistré aucune exportation d'or ou de pierres précieuses, tandis que la Guinée et le Libéria voisins enregistraient une augmentation des exportations. Entre le passage de la Loi en 2009 et la fin de 2014, seulement deux pierres précieuses ont été exportées de la Sierra Leone (Vorrath, 2014). Cherchant désespérément à récupérer au moins une partie des revenus fiscaux perdus, le Gouvernement de Sierra Leone a rabaisé la taxe sur les pierres précieuses de 6.5 % à 3 % en mars 2011. En août 2012, il a également rabaisé la taxe sur l'or de 5 % à 3 % (Akam, 2012).

Cependant, même si les recettes publiques provenant des industries extractives pouvaient être perçues dans leur totalité, rien n'indique qu'elles seraient mises au service des priorités de développement. Les pays riches en ressources naturelles se distinguent par leur sous-investissement systématique dans les services de protection sociale. La Guinée et le Niger dépensent moins de 0.5 % de leur PIB sur la protection sociale, comparé à la moyenne régionale de 2.5%. Le Nigéria dépense également 1.5 % de son PIB sur la protection sociale, avec des services limités.

III. Questions

- Quelle est l'origine géographique de la marchandise? Existe-t-il un marché local?
- Qui sont les acteurs et les réseaux impliqués?
- Où les flux financiers illicites sont-ils acquis et investis?
- Existe-t-il un lien entre la corruption et les flux financiers illicites?
- Quelles sont les mesures pour protéger les ressources naturelles africaines?
- Quelles sont les mesures à prendre pour vaincre la corruption et les flux financiers illicites?

IV. Sources

Africa Progress Panel (2013), Africa Progress Panel Report 2013: Equity in Extractives, Africa Progress Panel, Genève.

AIE (2014), Africa Energy Outlook Special Report: A Focus on Energy Prospects in Sub-Saharan Africa, AIE/OECD Publishing, Paris.

Akam, S. (13 août 2012), « Sierra Leone plans gold tax cut to curb smuggling », Reuters, www.reuters.com/article/2012/08/13/sierraleone-gold-taxidUSL6E8JDAKX20120813.

Alemika, E. (2013), The Impact of Organised Crime on Governance in West Africa, Friedrich-Ebert-Stiftung, Abuja.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2012a), « Report of the United Nations Assessment Mission on Piracy in the Gulf of Guinea (7 to 24 November 2011) (S/2012/45) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2013a), « Letter dated 19 November 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1521 (2003) concerning Liberia, addressed to the President of the Security Council (S/2103/683) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2013b), « Letter dated 11 October 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1572 (2004) concerning Côte d'Ivoire addressed to the President of the Security Council (S/2013/605), Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies », New York.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2014a), « Letter dated 14 April 2014 from the Vice-Chair of the Security Council Committee established pursuant to Resolution 1572 (2204) concerning Côte d'Ivoire address to the President of the Security Council (S/2014/266) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

Conseil de sécurité des Nations Unies (2014b), « Midterm Report of the Panel of Experts on Liberia submitted pursuant to paragraph 5(b) of Security Council Resolution 2128 (2013) (S/2014/363) », Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, New York.

Fanthorpe, R. et C. Gabelle (2013), Political Economy of Extractives Governance in Sierra Leone, Banque mondiale, Washington, DC.

Gboyega, A. et al. (2011), Political Economy of the Petroleum Sector in Nigeria, Banque mondiale, Washington, DC.

Gillies, A. (2009), Reforming Corruption out of Nigerian Oil?, Part One : Mapping Corruption Risks in Oil Sector Governance, Anti-Corruption Resource Centre, Oslo.

ICG (2013), Niger : Another Weak Link in the Sahel?, International Crisis Group, Bruxelles.

Katsouris, C. et A. Sayne (2013), Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil, Chatham House, Londres.

Kimberley Process (2014), Annual Global Summary 2014, Kimberley Process, <http://kimberlyprocess.com>.

Mayah, E. (24 mai 2014), « Togo triangle : Where stolen Nigerian crude is sold », The Niche Online, www.thenicheng.com/togo-triangle-where-stolen-nigerian-crude-oil-issold-1.

ONU DC (2013b), Transnational Organised Crime in West Africa : A Threat Assessment, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

Punam, C., A. Dabalén et B. Land (2017), Mining in Africa : Are Local Communities Better Off ?, Africa Development Forum, Banque mondiale, Washington, DC.

Samb, S. (5 août 2014), « Guinea's Simandou iron ore trove: huge potential for the hugely patient », Reuters, www.reuters.com/article/2014/08/05/guinea-miningsimandou-idUSL6N0QB5LD20140805.

Vorrath, J. (2014), *From War to Illicit Economies : Organised Crime and State Building in Liberia and Sierra Leone*, tiftung Wissenschaft und Politik, Berlin.